

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Plus que la notion de développement durable qui laisse à penser que le développement et la viabilité économique de nos sociétés n'auraient pas nécessité d'être questionnés, les Objectifs du développement durable articulent les aspects écologiques, avec l'éradication de la pauvreté et des inégalités et le respect des droits humains.

Ces sujets sont bien sûr interconnectés : les enjeux climatiques auxquels nous faisons face exacerbent les inégalités, pèsent en premier lieu sur les plus pauvres, et engendreront, demain, des conflits locaux et internationaux.

Or, ces enjeux cruciaux interviennent dans un contexte où les dirigeant.e.s perdent le contact avec leurs citoyennes et leurs citoyens. Un contexte où notre système démocratique doit se réinventer afin de renouer avec des citoyen.ne.s toujours engagé.e.s, mais engagé.e.s différemment.

En cela, nous partageons le positionnement de l'avis sur le fait que les outils de participation citoyenne, que nous avons eu l'occasion d'expérimenter ici-même, au CESE, sont de véritables atouts pour la construction des politiques publiques.

Rappelons toutefois qu'une meilleure inclusion des jeunes aux exercices de participation citoyenne doit être recherchée. Le parcours de formation des jeunes doit pouvoir sensibiliser et offrir un terrain propice à l'engagement, dans la dynamique de loi égalité citoyenneté. À ce titre, le lien entre l'école et les mouvements d'éducation populaire doit être renforcé.

Encourager l'engagement, c'est par exemple donner un plus grand pouvoir d'action aux éco-délégué.e.s dans les établissements scolaires, mais c'est aussi mieux écouter l'ensemble des jeunes et encourager les projets et expérimentations qu'elles et ils portent en leur donnant plus de moyens dans leur mise en œuvre. Ces projets doivent être valorisés à la fois pour la.le jeune et pour la structure qui l'accueille.

La sensibilisation à l'engagement écologique doit quant à elle se matérialiser dans les faits en modifiant l'environnement éducatif. C'est par exemple réinventer la salle de classe en extérieur pour permettre un contact direct avec la nature. C'est également former par la pratique à l'éco-responsabilité, en agissant sur le fonctionnement des établissements et des restaurants scolaires. Nous regrettons que cela n'ait pas fait l'objet d'une préconisation.

Par ailleurs, l'avis le souligne, la participation citoyenne pose nécessairement la question de sa prise en compte par les élu.e.s. La colère que suscite le rejet d'un nombre croissant de mesures issues de la convention citoyenne pour le climat en est l'illustration.

Encadrer plus sévèrement la réponse aux conclusions de certaines consultations publiques organisées par la CNDP est une chose, mais il faut aller plus loin et adapter cette « redevabilité » aux différents mécanismes de participation citoyenne mis en place par les pouvoirs publics.

L'avis qui nous est soumis apporte des pistes intéressantes permettant de généraliser l'intérêt des citoyennes et des citoyens pour les enjeux écologiques. Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté favorablement cet avis.